

Un signe bienvenu contre le mitage

Oui à l'initiative contre les rémunérations abusives, Oui à la loi sur l'aménagement du territoire, Non à l'arrêté fédéral sur la politique familiale: le PEV prend acte des résultats de ce dimanche de votations.

C'était prévisible: le PEV Suisse se réjouit que les électeurs suisses aient accepté aujourd'hui l'initiative contre les rémunérations abusives. La population en a assez de la mentalité arrogante de self-service des couches dirigeantes et veut mettre un frein aux rémunérations abusives. Toutefois, le PEV met en garde contre des attentes exagérées: tout comme le contre-projet, l'initiative se base sur le renforcement du droit des actionnaires. Tant que ceux-ci profitent des cours à la hausse, ils continueront à accorder au management des primes excessives. Le PEV attend désormais que la volonté populaire soit respectée et que l'initiative contre les rémunérations abusives soit mise en oeuvre de manière stricte. La majorité des dispositions de l'initiative sont applicables directement – dès le jour de leur acceptation, soit aujourd'hui. Le PEV a fait partie des premiers partis à soutenir l'initiative contre les rémunérations abusives et cela dès la phase de récolte de signatures. L'espérance d'un contre-projet efficace et strict n'a pas été remplie, c'est pourquoi le PEV se réjouit du OUI des électeurs.

Le paysage respire : le PEV prend connaissance avec soulagement que le souverain a accepté la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Dans l'ancien droit déjà, les zones constructibles ne pouvaient représenter que les besoins des 15 années suivantes. Maintenant, les zones constructibles surdimensionnées doivent être dézonées. Grâce à l'introduction de la taxe sur le plus-value, les fonds nécessaires sont à disposition. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire va permettre de freiner le mitage. Les zones de détente et les paysages culturels sont conservés. La loi protège le paysage et ainsi le potentiel touristique. Elle apporte de même un apport important à la qualité de notre pays en promouvant la qualité de vie dans les zones habitées et en assurant l'espace nécessaire pour le développement économique futur ainsi que pour la production agricole.

La famille est le noyau de notre société. Elle aurait mérité d'obtenir plus de considération dans la Constitution. Certes, la Confédération possède aujourd'hui déjà une large palette d'outils au profit de la politique familiale. Manque encore un mandat pour la promotion de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Les citoyens n'ont pas voulu combler cette lacune aujourd'hui. Les opposants ont critiqué l'arrêté en ce qu'il privilégiait certaines formes de vie et certaines couches de population. Le PEV partage partiellement cette critique. Néanmoins, nous ne pouvons fermer les yeux sur les besoins de prise en charge externe à la famille. Le PEV pense aux familles monoparentales ainsi qu'à celles qui sont dépendantes de deux salaires. Une occasion de ratée pour toutes les familles nécessitant un soutien extérieur.

Berne, le 3 mars 2013/nh/mh

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Christian Meyer, Coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27